

David HUME (1752)

Essais moraux, politiques et littéraires

Où l'on prouve que la Politique peut être réduite en forme de Science

Traduction française anonyme du XVIIIe siècle publiée en 1752
Traduction revue et corrigée en notes de Philippe Folliot, Juillet 2002.

Un document produit en version numérique par Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: folliot.philippe@club-internet.fr
Site web: <http://www.philotra.com>
<http://perso.club-internet.fr/folliot.philippe/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par M. Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: folliot.philippe@club-internet.fr
Site web: <http://www.philotra.com>
<http://perso.club-internet.fr/folliot.philippe/>
à partir de :

David Hume (1711-1776)

Essais moraux, politiques et littéraires :
Où l'on prouve que la Politique peut être réduite en forme
de Science. (1752)

Une édition électronique réalisée à partir du texte de David Hume, **Essais moraux, politiques et littéraires : Où l'on prouve que la Politique peut être réduite en forme de Science**. Traduction française anonyme du XVIIIe siècle publiée à Amsterdam, en 1752, par J.H. Schneider, éditeur. Traduction revue et corrigée en notes par Philippe Folliot, Juillet 2002.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2000.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 25 juillet 2002 à Chicoutimi, Québec.
Avec l'autorisation de M. Philippe Folliot.

David Hume

Où l'on prouve que la Politique peut être réduite en forme de Science.

Traduction anonyme du XVIIIème publiée en 1752
Chez J.H. Schneider, à Amsterdam

revue et corrigée en notes par P.Folliot

On dispute s'il y a une différence réelle entre diverses sortes de gouvernement. Il y en a qui penchent à croire que tout dépend du caractère et de la conduite des chefs de l'Etat, et que par conséquent tout gouvernement n'est bon ou mauvais que selon qu'il est bien ou mal administré¹. De cette façon on terminerait bientôt la plupart des disputes de politique. Il y aurait de la folie, ou du moins de la bigoterie, à se passionner pour une constitution au point de la préférer à une autre quelconque. Quoiqu'ami de la modération autant qu'on puisse l'être, je ne puis m'empêcher de condamner ce sentiment : il serait en effet bien fâcheux que les choses humaines aient si peu de consistance, et que leur sort dépendît uniquement du caractère et de l'humeur accidentelle de quelques particuliers.

¹ For forms of government let fools contest :
Whate'er is best administer'd, is best.
Essay on Man Book 3
Que les spéculatifs recherchent follement,
Quel plan est le meilleur pour le gouvernement :
Tel qu'il soit, le meilleur, c'est le plus équitable,
Et donc le bien public est l'objet immuable.
Essai sur l'homme, Ep.3 de la trad. de l'abbé du Resnel.(Note de l'édition d'origine)

L'histoire, à la vérité, semble former une présomption contre moi. On a vu le même gouvernement, en différentes mains, passer d'une extrémité à l'autre, devenir tout d'un coup très bon de très mauvais qu'il était, et réciproquement se changer à son désavantage. Qu'on considère le royaume de France sous les deux *Henrys*. Des chefs tyranniques, inconstants, artificieux, des sujets séditionnaires, traités, rebelles, et perfides : voilà le triste tableau du règne de Henry III. Un héros, un roi patriote lui succéda, et il n'eut pas plutôt affermi son trône, que tout changea de face : ce ne fut plus ni le même gouvernement, ni le même peuple; et il n'y a point d'autre raison de ce changement, que les différents caractères et les différentes façons de penser de ces deux princes. En comparant le règne *d'Elisabeth* avec celui de *Jacques*, nous remarquerons la même différence ¹ dans un sens contraire ²; et l'histoire, tant ancienne que moderne, en fournit des exemples sans nombre.

Mais qu'on me permette ici de distinguer. Dans tous les gouvernements absolus, et tel à peu près était celui d'Angleterre jusqu'au milieu du siècle passé, en dépit de toutes les belles déclamations sur l'ancienneté de notre liberté ³, dans tous ces gouvernements, dis-je, l'administration fait beaucoup : et c'est là un de leurs plus grands inconvénients. Il n'en est pas de même dans un État républicain. Si la liberté du peuple ne mettait pas un frein à l'autorité des chefs, si une pareille constitution n'avait aucune influence sur l'esprit humain, si elle n'intéressait pas même les plus méchants d'entre les hommes au bien commun, une république serait assurément la chose du monde la plus absurde. Mais au moins est-ce là le dessein de leur établissement; et c'est encore là l'effet qui en résulte, si elles sont fondées sur de sages lois; au lieu qu'elles ne peuvent devenir que des sources fécondes en désordres, en crimes et en noirceurs, toutes les fois que la vertu et la sagesse n'ont point présidé à leur institution et à la formation de leur premier plan.

Je ne sais si la géométrie ⁴ nous offre des conclusions plus générales et plus certaines que celles qu'on peut fonder sur la forme particulière que la législation a donnée à chaque gouvernement; ce qui montre assez que cette forme n'est pas le fruit de l'humeur et du caprice.

Dans la république romaine, le pouvoir de faire ou d'abroger les lois résidait tout entier chez le peuple : les consuls et les grands n'y avaient pas même voix négative; et ce n'était point par des représentants, c'était en corps que le peuple exerçait ce pouvoir. Quelles en furent les suites? Les voici. Cette nation s'étant accrue par ses succès et ses conquêtes, et s'étant étendue à une grande distance de la capitale, toutes les résolutions continuèrent de rouler sur

¹ Oubli de "en ce qui concerne les affaires étrangères."(Note de P. Folliot)

² Cette phrase n'est pas présente dans toutes les éditions.(Note de P. Folliot)

³ Certaines éditions ne comportent pas le passage "en dépit ... liberté".(Note de P. Folliot)

⁴ Le texte anglais dit "sciences mathématiques".(Note de P. Folliot)

les suffrages des tributs de Rome, quoique composées de la plus vile populace. C'était donc le peuple qu'il fallait gagner, et pour lui plaire, il fallait le caresser, affecter ses manières, flatter son goût. Dès lors, pour s'insinuer dans sa faveur, il fallait l'entretenir dans l'oisiveté. Distributions publiques de blé, présents particuliers, rien ne fut épargné par les candidats qui briguaient les charges, c'était à qui inventerait quelque nouveau moyen de le corrompre. De jour en jour, la licence s'accrut; *le champ de mars* devint le théâtre du tumulte et de la sédition. Des esclaves armés se mêlèrent parmi ces indignes citoyens : l'État n'était plus qu'une anarchie, et les choses étant parvenues à ce point, le despotisme des Césars fut un vrai bonheur pour les Romains, et la seule ressource qui pouvait les sauver d'une ruine totale. Voilà à quoi aboutit une démocratie où il n'y a point de corps représentatif.

La noblesse peut posséder le pouvoir législatif, soit en tout, soit en partie, et cela de deux manières. Ou chaque noble participe à ce pouvoir, comme membre du corps entier de la noblesse, ou bien le corps entier en jouit, en tant qu'il est composé de membres dont chacun en a une portion séparée. Le gouvernement ¹ de *Venise* est de la première espèce, celui de *Pologne* de la seconde. A Venise, la souveraine puissance réside dans la noblesse en corps. Les particuliers ne jouissent d'aucune autorité qui ne soit subordonnée à celle-là. Il en est tout autrement en Pologne : là, chaque gentilhomme a sur ses vassaux un pouvoir héréditaire, qu'il exerce librement dans son domaine; et l'autorité de la diète n'est que le résultat du concours de tous ses membres. Par cette seule idée de ces deux sortes de gouvernement, on pourrait déjà prévoir et déterminer quels effets ils tendent à produire, et les suites qu'ils doivent avoir l'un et l'autre ². Quelque différence que l'éducation et le tempérament puisse mettre entre les hommes, l'aristocratie vénitienne sera toujours infiniment au-dessus de la Polonaise. Une noblesse, qui possède la souveraineté en commun, est intéressée à maintenir la paix et l'ordre, tant dans son propre corps que parmi ses sujets. Personne n'y est assez puissant pour oser enfreindre la barrière des lois; les possessions sont toujours assurées aux propriétaires : la domination que les nobles exercent sur le peuple ne peut jamais dégénérer en tyrannie. Un gouvernement tyrannique ne pourrait être avantageux qu'à quelques individus; mais il serait contraire aux intérêts de tous, et par conséquent il ne saurait prévaloir. Il n'y a que deux corps dans la république, les nobles et le peuple, et ils ne sont distingués que par le rang, ce qui ferme l'entrée à ces haines et à ces factions qui désolent les pays, et qui hâtent la chute des États. Si l'on compare à cette constitution celle de la Pologne, on verra aisément combien, à tous égards, elle perd dans la comparaison.

¹ Plus précisément "l'aristocratie vénitienne ... celle de Pologne." (Note de P. Folliot)

² Plus exactement "Les différentes opérations et tendances de ces deux sortes de gouvernement peuvent être rendues apparentes a priori." (Note de P. Folliot)

On peut tellement partager le pouvoir d'une république ¹ qu'il en demeure une partie considérable entre les mains d'une seule personne, d'un duc ², d'un prince, d'un roi, ou comme on voudra la nommer; ce pouvoir faisant le contre-poids de celui qui reste à la nation, le gouvernement sera tenu dans un juste équilibre. Cette première dignité de l'État peut être élective ou héréditaire. Ceux qui ne considèrent les choses que superficiellement, se déclareront pour la forme élective; mais un homme qui réfléchit, verra bientôt que cette forme est sujette à de grands inconvénients, et que l'autre vaut mieux en toute façon; et l'on peut dire que c'est là une vérité éternelle et immuable. Dans un gouvernement électif, la succession au trône est un objet de trop grande conséquence pour ne pas diviser toute la nation. De là, à chaque vacance, on doit s'attendre à une guerre civile, le plus horrible de tous les fléaux. On ne peut élire pour chef qu'un étranger ou un concitoyen. Le premier ne connaît point le peuple qu'il doit commander. Une défiance réciproque régnera entre lui et ses sujets; il se livrera à des étrangers, qui n'auront rien de plus pressé que de mettre à profit le temps de leur faveur et l'autorité de leur maître pour amasser des richesses. Si l'on place sur le trône un natif du pays, il y portera toutes ses amitiés et ses haines privées; il sera l'objet perpétuel de la jalousie des grands, qui ne verront jamais de bon oeil leur égal devenu leur supérieur. Enfin, on n'obtient jamais les couronnes par la raison qu'on en est digne. Ce sont des choses d'un trop haut prix pour pouvoir être la récompense du mérite. Leur brillant éclat tentera toujours les aspirants à employer tous les moyens possibles pour se les procurer. S'ils ne peuvent arracher par force les suffrages des électeurs, ils feront des intrigues pour les gagner, ou répandront de l'argent pour les corrompre. De sorte qu'à tout prendre, on n'est pas plus sûr de bien rencontrer par le hasard de l'élection que par le hasard de la naissance.

On peut donc regarder comme des axiomes en politique ces trois propositions.

La meilleure MONARCHIE est celle où la souveraineté est héréditaire; la meilleure ARISTOCRATIE exige une noblesse sans vassaux; et un peuple qui opine par des représentants fait la meilleure DÉMOCRATIE.

J'ai donc prouvé que la politique admet des vérités générales, vérités invariables, qui ne dépendent ni de l'éducation ni de l'humeur, soit des souverains, soit des sujets. Mais ce ne sont pas là les seuls principes de cette science. Je vais en produire d'autres qui mettront ce sujet encore dans un plus grand jour.

Dans les États libres, on ne saurait douter que le citoyen, qui participe à la liberté, ne soit fort heureux; mais d'un autre côté nous voyons que le gouvernement républicain a fait, dans tous les temps, la désolation et la ruine des

¹ Plus exactement "un gouvernement libre".(Note de P.Folliot)

² "doge".(Note de P.Folliot)

provinces sujettes. Ce trait historique peut, si je ne me trompe, être érigé en maxime.

Lorsqu'un monarque a étendu ses domaines par la force des armes, il ne met plus de différence entre les anciens et les nouveaux sujets, il les traite tous sur le même pied, et en effet, l'exception d'un petit nombre de favoris qui approchent de sa personne, tout le reste lui est fort égal. Les lois de l'État ¹ les regardent donc tous indistinctement, et il ne se fera exception en faveur de personne. Le prince veillera à la sûreté commune et ne souffrira point qu'aucun particulier ose opprimer l'autre. Dans les républiques, au contraire, il y a de grandes distinctions à tous ces égards. Cela doit être, et ce mal ne peut cesser que lorsque les hommes auront appris, et quand l'apprendront-ils? à aimer leur prochain comme eux-mêmes. Ici tous les conquérants sont, en même temps, des législateurs, et comptez qu'en travaillant pour le public, ils ne s'oublieront pas. Soit en gênant le commerce, soit en imposant des taxes, ils sauront fort bien faire tourner à leur profit particulier les victoires qu'ils remportent pour la patrie. Dans une république, les gouverneurs des provinces ont beau jeu : la cabale, la subordination, mille ressorts d'intérêt leur ouvrent autant de portes par où ils peuvent se sauver avec le butin qu'ils ont fait; et leurs concitoyens ont de l'indulgence pour des abus qui répandent l'abondance parmi eux, et les enrichissent de la dépouille des nations. Ajoutons que dans un État libre, c'est une précaution nécessaire de changer souvent le gouvernement des provinces, ce qui oblige ces despotes, qui n'ont qu'un temps, à être plus expéditifs dans leurs rapines, afin de faire leur coup avant qu'ils ne soient déplacés.

Les romains, du temps de la république, étaient les maîtres et les tyrans du monde. Rien n'égale la cruauté de leurs magistrats provinciaux. Il y eut à la vérité des lois sévères contre la vexation ² des provinces, mais Cicéron était d'avis que pour le bonheur des sujets de Rome, on devait abolir toutes ces lois. Car alors, dit-il, nos magistrats, sûrs de l'impunité, ne pilleraient au moins que pour eux-mêmes; au lieu qu'actuellement ils sont obligés de piller encore pour leurs juges, et pour tous les grands de Rome, dont la protection leur peut devenir nécessaire. Peut-on lire, sans frissonner, le récit des horreurs que commit Verrès? Et peut-on voir ensuite cet infâme scélérat, après que Cicéron eut épuisé contre lui toutes les foudres de son éloquence, et l'eut fait condamner selon toute la rigueur des lois, peut-on, dis-je, sans la dernière indignation, voir ce monde jouissant en paix jusqu'à l'âge le plus avancé, d'une opulence si indignement acquise? Il ne fut compris que trente années après dans la proscription, et sans l'immensité de ses richesses, dont *Marc-Antoine* était avide, il eût échappé pour la seconde fois. Sa chute fut honorable, il succomba

¹ Le texte anglais dit "ses lois générales".(Note de P. Folliot)

² "oppression" : oppression, abus d'autorité.(Note de P. Folliot)

avec Cicéron lui-même, et avec tout ce que Rome avait de plus illustre et de plus vertueux.

Tacite ¹ nous apprend que dès que Rome cessa d'être république, le joug des provinces devint plus léger. Les plus inhumains des empereurs, un Domitien ², par exemple, avaient pourtant soin d'empêcher qu'on ne les foulât. Sous Tibère, on estimait les Gaules plus riches que l'Italie ³. Sous les Empereurs, la valeur et la discipline militaire étaient sur leur déclin, mais on ne voit pas que le gouvernement monarchique ait jamais appauvri ou dépeuplé les provinces de l'empire romain.

Si de l'Italie nous passons en Afrique, nous verrons avec quelle barbarie Carthage traite les pays qui sont sous sa domination. Ces tyrans républicains ne se contentèrent point d'en exiger la moitié du produit des terres, taxes déjà très exorbitante, ils y ajoutèrent nombre d'autres impôts, que l'on peut voir dans Polybe ⁴.

Mais sans nous enfoncer davantage dans l'antiquité, l'histoire moderne et ce qui se passe sous nos yeux, suffit pour confirmer la vérité de notre maxime. Nous voyons partout les pays soumis des monarques absolus jouir d'un sort plus doux que les sujets des républiques. L'Irlande, peuplée en grande partie de colonies anglaises, ornée de plusieurs droits et privilèges, semblerait devoir se trouver beaucoup mieux que des États soumis par le droit de guerre; mais qu'on la compare aux *pays conquis* ⁵ de la France, et l'on verra de quel côté est l'avantage. L'île de Corse est encore une preuve frappante de notre proposition.

Machiavel a fait, sur les conquêtes d'Alexandre le Grand, une réflexion politique que l'on peut, je crois, regarder comme une de ces vérités éternelles que les temps ni les accidents ne sauraient changer. Il peut paraître surprenant, dit cet écrivain, que des provinces aussi subitement conquises aient été paisiblement possédées par les successeurs d'Alexandre, et qu'il ne soit jamais venu dans l'esprit aux Persans de profiter des troubles et des guerres civiles qui divisaient la Grèce, pour rétablir leur ancien gouvernement ⁶. Mais voici comme on peut expliquer ce singulier phénomène. Un monarque peut gouverner ses peuples de deux façons différentes. Il peut, en suivant les maximes de l'Orient, ne laisser parmi ses sujets d'autre distinction que celle de la faveur,

¹ Annal. Liv. I. ch. 2.(Note de l'édition d'origine)

² Suet, in vitâ Domitiani.(Note de l'édition d'origine)

³ Egregium resumendæ libertati tempus, si ipsi florentes, quam inops ITALIA, quam imbellis urbana plebs, nihil validum in exercitibus, nisi quod externum cogitent. TACIT. Ann. liv. 3, ch.40.(Note de l'édition d'origine)

⁴ Liv. I. Ch. 72.(Note de l'édition d'origine)

⁵ En Français dans le texte.(Note de P. Folliot)

⁶ plus exactement "leur précédent gouvernement indépendant".(Note de P. Folliot)

elle seule réglerait les rangs. Dès lors, il n'y a ni titres ni possessions héréditaires, la naissance a perdu ses droits; tout le crédit qu'un particulier peut avoir dans la nation relève de la volonté du souverain. Un monarque peut aussi user de son pouvoir d'une manière plus douce : nous en voyons l'exemple dans nos souverains de l'Europe. Sous leur domination, il y a des sources d'honneur ouvertes, qui ne dépendent point uniquement de la faveur; la naissance, les titres, les biens, le courage, la probité, les connaissances, les grandes actions, les heureuses entreprises donnent une distinction qui n'est point empruntée du sourire du maître. Dans la première sorte de gouvernement, il est impossible au peuple qui a été conquis, de secouer le joug, parce que personne n'a assez d'autorité ou de crédit personnel pour s'ériger en chef de l'entreprise; au lieu que dans la seconde, le moindre désastre qui arrive aux vainqueurs, la moindre désunion qui naît entre eux, animera les vaincus à prendre les armes, et à se révolter, parce qu'ils sont sûrs de ne jamais manquer de chefs prêts à se mettre à leur tête ¹.

¹ Je suppose ici avec Machiavel qu'il n'y a point eu de noblesse dans l'ancienne Perse; mais il y a lieu de présumer que le secrétaire de Florence, plus versé dans les auteurs romains que dans les Grecs, s'est trompé à cet égard. Les Persans des temps les plus reculés, dont Xénophon nous décrit les mœurs, étaient un peuple libre, et il y eut des nobles parmi eux. Ces nobles appelés *ομοτιμοι* subsistaient encore, lorsque le nombre de leurs conquêtes eut entraîné le changement de la forme de l'Etat. Arrien en fait mention dans les temps de *Darius* dans *Des conquêtes d'Alexandre*, liv. 2.

Lorsque les historiens parlent des commandants des troupes, ils ajoutent souvent que c'étaient des personnes d'extraction. *Tygranes*, général des *Medes* sous *Xerxès*, était issu de la race d'*Achmaenes* (*Hérodote. L'enquête*, liv. 7. ch. 62). *Artachaeas*, celui qui dirigea l'entreprise du canal percé à travers le mont *Athos*, était de la même famille (Idem, ch. 118). *Megabyze* était un de ces sept illustres Persans qui conspirèrent contre les mages. *Zopyre*, son fils, occupait une des premières charges de l'armée de *Darius*, à qui il livra la ville de *Babylone*. Son petit-fils *Megabyze* commanda l'armée qui fut battue dans les plaines de *Marathon*. *Zopyre*, son arrière petit-fils, banni de la Perse, nous est représenté comme un personnage éminent par sa dignité (*Hérodote, Histoire*, liv. 3. *Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponèse*, liv. I). *Rosacès*, général de l'armée d'*Artaxerxès* en Egypte, était aussi descendu d'un des sept conjurés (*Diodore*). Xénophon nous raconte (*Histoire grecque*, liv. IV) qu'*Agésilas*, dans le dessein de marier la fille de son allié le roi *Cotys* à un Persan de condition, qui s'était réfugié chez lui, nommé *Spithridates*, eut d'abord soin de s'informer de la famille de *Spithridates*. Sur quoi *Cotys* lui répliqua, qu'elle était une des plus distinguées du royaume de Perse. *Ariaeus* refusa la souveraineté qui lui fut offerte par *Cléarque* à la tête des dix mille Grecs, sous prétexte de sa basse extraction : il représenta que jamais tant de Persans de haute naissance ne souffriraient qu'il leur donnât des lois (*L'expédition de Cyrus*, liv. 2).

Quelques familles descendues des sept Persans dont nous avons parlé, subsistèrent durant tout le règne des successeurs d'*Alexandre* : Sous celui d'*Antiochus*, nous voyons *Mithridate*, descendu de l'un d'entre eux. (*Polybe*, liv. 5. ch. 43).

Arrien nous apprend qu'*Artabaze* passait pour un seigneur du premier rang en Perse, en trois protois *Person* (liv. 3). *Alexandre* maria dans un seul jour quatre-vingt de ses officiers à autant de femmes persanes, et il n'est pas douteux que son intention ne fût d'allier les Macédoniens avec les maisons les plus illustres de la Perse (Idem. liv. 7). En effet, elles étaient toutes de la première naissance (*Diodore de Sicile*, liv. 17). Quoique le gouvernement de la Perse fût despotique, et conforme à plusieurs égards aux maximes orientales, ce despotisme n'excluait pourtant la noblesse; il n'allait pas jusqu'à confondre les ordres et les rangs. La grandeur n'y était pas toute empruntée des charges et de la volonté du prince. Il laissait aux sujets l'avantage de la naissance, et la permission de s'illustrer eux-mêmes par leurs actions. Il faut donc chercher ailleurs les causes de la

Ce sont là les réflexions de Machiavel. Elles me paraissent très solides, et très concluantes. Je souhaiterais qu'il ne les eût point gâtées en y mêlant des faussetés. Il dit qu'autant qu'il est facile de contenir dans l'obéissance une monarchie accoutumée au gouvernement oriental, lorsqu'on l'a une fois subjuguée, autant il est difficile de la subjuguier. La raison qu'il en donne, c'est que dans ces sortes d'empires, il n'y a aucun sujet assez puissant pour favoriser les entreprises de l'ennemi par son mécontentement ou par ses cabales. Mais, pour ne pas dire que la tyrannie énerve le courage des peuples, et leur inspire de l'indifférence pour leur souverain, il n'y a qu'à remarquer une chose, sur laquelle l'expérience ne laisse aucun doute; c'est que dans ces gouvernements, l'autorité que le prince confie aux généraux et aux magistrats est aussi absolue dans sa sphère que la sienne propre; et chez des barbares, habitués à une aveugle obéissance, il n'en faut pas davantage pour produire les révolutions les plus dangereuses et les plus funestes. Ainsi, à tout prendre, un gouvernement doux et modéré est le meilleur que puissent souhaiter, et le monarque, et le sujet, puisqu'il fait également la sûreté de l'un et de l'autre.

Le législateur, qui songe à se rendre digne de ce glorieux titre, ne remettra donc pas le sort de l'État au hasard, il tâchera de pourvoir au bonheur des peuples à naître, en fondant un système qui puisse durer jusqu'à la postérité la plus reculée. Les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets : de sages règlements font le meilleur héritage qu'un patriote puisse laisser aux siècles à venir.

Dans le tribunal le moins considérable, dans un petit bureau, on prévient bien des abus qui naîtraient de la dépravation naturelle des hommes, en établissant de l'ordre et en observant des formalités. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans les grandes sociétés? A quoi peut-on attribuer la longue durée et l'état florissant ¹ de la république de *Venise*, si ce n'est à la sagesse de ses lois ². D'un autre côté, ne peut-on pas voir dans la constitution primordiale des gouvernements de Rome et d'Athènes le fondement des troubles qui ont déchiré ces fameuses cités, et le germe de leur destruction? Rien ne dépend ici de l'éducation et des mœurs des hommes. On a vu la même république prospérer dans un de ses départements, tandis que les autres tombaient en décadence, quoiqu'ils fussent tous gouvernés par les mêmes personnes. Il est visible que cela ne pouvait venir que de la différence des instituts selon lesquels ses différentes parties étaient dirigées ³. C'était là précisément le cas

facilité que trouveront les Macédoniens à retenir les Persans dans la dépendance, et ces causes ne sont pas difficiles à découvrir. Mais cela n'empêche pas qu'en lui-même le raisonnement de Machiavel ne soit juste, quelque peu applicable qu'il soit à ce sujet. (Note de l'édition d'origine)

¹ Le texte anglais dit "la stabilité et la sagesse". (Note de P. Folliot)

² Le texte anglais dit "à la forme du gouvernement". (Note de P. Folliot)

³ Plus exactement "la différence des formes et des institutions par lesquelles ces parties étaient réglementées". (Note de P. Folliot)

de la république de Gênes pendant ses divisions intestines. Tandis que l'État fut en proie à la sédition, au tumulte et au désordre, la banque de Saint Georges, sous laquelle était comprise une partie considérable de la nation, fut conduite avec toute la sagesse et toute l'intégrité que l'on pouvait désirer ¹.

Le zèle pour le bien public ne suppose pas toujours des particuliers vertueux, et les temps les plus féconds en patriotes ne sont pas les plus recommandables pour la pureté des mœurs dans la vie privée ². Tous les politiques vous diront que la période la plus brillante de l'histoire romaine tombe entre la première et la dernière guerre punique. Les contestations des Tribuns tenaient alors la balance égale entre la noblesse et le peuple, et les conquêtes n'étaient point encore assez vastes pour troubler cet équilibre. Cependant, dans ce même temps, rien n'était plus commun que le crime horrible de l'empoisonnement. Dans moins d'une saison, un prêteur avait infligé, dans une partie de l'Italie, la peine capitale à plus de trois mille empoisonneurs ³, et les informations se multipliaient encore de jour en jour. Ce n'était là rien de nouveau : les temps les plus reculés de la république nous offrent des exemples de ce crime, plus affreux encore que celui que nous venons de rapporter ⁴. Telle était, dans sa vie privée, cette nation que nous admirons si fort dans l'histoire. Je ne crains point de dire que les Romains ont été infiniment plus vertueux sous les deux triumvirats, lors même que déchirant à l'envi les entrailles de leur commune patrie, ils plongeaient l'Univers dans le sang et dans le carnage, et que l'on vit :

Romains contre Romains, parents contre parents
Combattre seulement pour le choix des tyrans.⁵

Ce sont là autant de motifs propres à échauffer le zèle du citoyen pour le maintien des vieux établissements. Ces établissements sont le boulevard de la liberté, la base du bien public, le frein qui retient la cupidité et l'ambition des particuliers entreprenants. Rien ne fait plus d'honneur à l'homme que de le voir susceptible d'un amour ardent de son pays, cet amour est la plus noble de

¹ Esempio veramente raro, & da Filosofi intante loro imaginate & vedute Republiche mai non trovato, vedere dentro ad un medesimo cerchio, fra medesimi cittadini, la liberta, & la tirannide, la vita civile & la corotta, la giustizia & la licenza, perche quello ordine solo mantiere quella citta piena di costumi antichi & venerabili. E s'egli auvenisse (che col tempo in ogni modo auverrà) que SAN GIORGIO tutta quel la città occupasse, sarrebbe quella una Republica piu dalla VENETIANA memorabile. Della Hist. Florentinè, lib. 8.(note de l'édition d'origine)

² Même en acceptant de travailler sur l'esprit plus que sur la lettre (ce qui est indispensable pour cette traduction), on a peine à reconnaître le propos humien. Le texte anglais dit exactement : "Les périodes du plus grand esprit public ne sont pas toujours les plus élevées pour la vertu privée. De bonnes lois peuvent engendrer de l'ordre et de la modération dans le gouvernement, là où les manières et les coutumes ont instillé peu d'humanité et de justice dans les tempéraments des hommes."(Note de P.Folliot)

³ Tite-Live : Histoire, liv.40, ch.43.(Note de l'édition d'origine)

⁴ *Id.* liv.8, ch.18.(Note de l'édition d'origine)

⁵ Corneille.(Note de l'édition d'origine)

toutes les passions, et d'un autre côté, ne rien sentir pour la patrie, c'est trahir un caractère vil et une âme basse. Celui qui n'aimant que lui-même, ne sait ni estimer le mérite, ni répondre aux amitiés, est un monstre exécrationnel; et celui qui est ami, sans être patriote, n'a guère de prétention au titre d'homme vertueux.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce sujet? Les zéloteurs ne nous manquent pas; il s'en trouve toujours assez qui ne cherchent qu'à aigrir les esprits, à échauffer les passions. Leur véritable dessein, c'est de grossir leur parti. Le bien public n'est que le prétexte spécieux dont ils colorent leurs vues particulières. Ce n'est pas de cette espèce de zèle que je voudrais enflammer mes compatriotes; j'aimerais mieux leur apprendre à le modérer; mais peut-être le plus sûr moyen d'inspirer de la modération aux membres, ce serait d'augmenter l'affection et le zèle pour le tout. Si l'on pouvait rendre les partis qui divisent ¹ actuellement notre nation plus modérés et plus équitables les uns envers les autres, d'une façon qui ne diminuât rien de leur attachement pour la patrie, et qui n'empêchât personne de remplir le plus important de tous les devoirs, en travaillant pour les intérêts de son pays, ce serait là, je crois, le tempérament le plus juste et le plus convenable. Voyons si nous pourrions le trouver à l'aide des principes que nous avons posés.

Dans un État tel que le nôtre, où règne une liberté sans bornes, soit qu'on attaque, soit qu'on défende un Ministre qui est en place, on outre les choses; on exagère les bonnes qualités qu'il a, ou on le charge de défauts qu'il n'a pas. Ses ennemis le peindront des plus noires couleurs; il aura mal administré tant l'intérieur du royaume que les affaires du dehors. Il n'y aura bassesse, faute, ni crime dont ils ne le jugent capable. On mettra sur son compte toutes sortes de malversations, des guerres entreprises sans nécessité, des traités scandaleux, la dissipation du trésor, des taxes onéreuses. Sa mauvaise conduite, ajoutera-t-on, pour aggraver la condamnation, portera des influences pestilentielles jusque dans la postérité. Il a sapé les fondements de la plus excellente constitution qui soit dans l'Univers; c'en est fait de ces lois, de ces établissements, de ces coutumes, de ce sage système qui a fait le bonheur de nos Ancêtres pendant tant de siècles. Il ne lui suffit donc pas d'être un méchant lui-même, il faut encore qu'en forçant les barrières les plus respectables, il prépare l'impunité à tous les méchants ² qui pourront lui succéder.

Si au contraire nous écoutons les partisans du Ministre, nous entendrons des Panégyriques qui ne sont pas moins excessifs. Il remplit toutes les fonctions avec prudence, avec fermeté, avec modération; il veille à notre gloire et à nos intérêts. Sous son ministère, la nation est respectée au-dehors, le crédit public est maintenu au-dedans. Il réprime l'esprit persécuteur, il éteint le feu

¹ en 1742 (Note de l'édition d'origine)

² Le texte anglais dit "mauvais (méchants) ministres".(Note de P. Folliot)

de la sédition, nous ne jouissons d'aucun bien dont nous ne lui soyons redevables. Et ce qui met le comble à ses éloges, il est le gardien religieux de notre admirable constitution; c'est lui qui nous l'a conservée et transmise dans sa pureté; c'est par ses soins qu'elle va faire la sûreté et le bonheur de nos derniers neveux.

Ces diverses façons de représenter les choses trouve chacune ses partisans. Faut-il s'étonner de la fermentation extraordinaire qu'elles excitent dans les esprits, et des animosités violentes dont elles remplissent la nation? Je voudrais pouvoir persuader aux zéloteurs des deux partis, que le jugement qu'ils portent ne roule de côté et d'autre que sur une contradiction. Et assurément, sans cette contradiction, il serait impossible qu'ils outrassent comme ils le font, soit la louange, soit le blâme du ministre. Si notre constitution est en effet *ce superbe Edifice, dont la Grande Bretagne a sujet de s'enorgueillir, qui nous attire la jalousie de nos voisins, dont la fondation est l'ouvrage de plusieurs siècles, dont la réparation nous a coûté tant de millions, et que nous avons cimenté de notre sang*¹; si, dis-je, notre constitution mérite un seul de ces éloges, comment se pourrait-il qu'un ministre faible ou corrompu eût pu triompher à sa tête pendant vingt ans? Comment aurait-il pu tenir contre les efforts réunis des premiers génies de la nation, qui ne l'ont ménagé ni dans leurs discours ni dans leurs écrits, qui ont harangué contre lui au parlement, et l'ont encore plus souvent dénoncé au peuple? Mais si le ministre a les faiblesses ou la méchanceté dont on le taxe si hautement, il faut que notre constitution soit bien mauvaise pour le souffrir, et qu'il y ait de grands défauts dans ses premiers principes; et alors, c'est à tort qu'on l'accuse de miner la constitution la plus parfaite qui soit sur la terre. Elle ne peut être bonne qu'autant qu'elle remédie aux abus du ministère; et si parvenue à sa vigueur, affermie par deux événements les plus remarquables, la *révolution* et l'*accession*, et par le sacrifice que nous lui avons fait de l'ancienne famille de nos rois; si, dis-je, avec tous ces avantages, elle ne fournit aucun remède contre le plus grand de tous les maux, nous devons de la reconnaissance au ministre, qui, en la renversant, nous donne occasion de mettre quelque chose de mieux à sa place.

Je puis me servir de la même réflexion pour modérer le zèle des adhérents du ministre. *Notre constitution est-elle une chose si excellente?* Je ne vois pas où est le grand danger qu'un changement de ministère peut lui faire courir. Il est de l'essence d'une bonne constitution de se conserver pure sous quelque ministère que ce soit, et de prévenir les attentats et les injustices criantes de l'administration. *Est-elle extrêmement mauvaise?* L'appréhension du changement de ministère est encore déraisonnable. Il serait aussi singulier d'en être jaloux, que de l'être de la fidélité d'une femme que l'on aurait tiré d'un lieu de débauche. Dans un tel gouvernement, la confusion et la ruine sont inévitables,

¹ Dissertation sur les partis. Lettre 10.(Note de l'édition d'origine)

quelles que soient les mains qui conduisent les rênes de l'État. Dès lors, le patriotisme est hors de saison; il n'y a qu'à s'armer de patience et de résignation philosophique. J'estime fort la vertu et les bonnes intentions de Caton et de Brutus, mais de quoi leur zèle a-t-il servi à la république romaine? A accélérer sa chute, à rendre ses dernières convulsions plus douloureuses, et à la faire expirer dans une plus cruelle agonie?

Ce n'est pas que je croie que les affaires publiques ne méritent point d'attention, et qu'il n'y faille prendre aucun intérêt. Si les hommes étaient modérés et constants dans leurs principes, on pourrait admettre, ou du moins examiner leurs prétentions. Le *parti national*, partant du principe que l'excellence de notre constitution n'empêche point qu'elle ne puisse être jusqu'à un certain point mal administrée, aurait raison de prétendre qu'il faut s'opposer aux mauvais ministres avec un zèle raisonnable. D'un autre côté, il serait très permis *au parti de la cour* de soutenir, et même avec quelque chaleur, un ministre dont il approuverait la conduite. Je voudrais seulement qu'on n'en vînt point à des extrémités, qu'on ne s'animât point dans cette querelle, comme s'il s'agissait de défendre ses foyers et ses autels; et que par la violence des factions, on ne fît point servir à de mauvaises fins une constitution bonne en elle-même ¹.

¹ On voit de quel ministre il est ici question. Dans les éditions précédentes de ces Essais, l'auteur en avait tracé un portrait qui fait connaître ce qu'il en pensait. Le voici.

Caractère du chevalier Robert Welpole.

Il n'y eut jamais d'homme dont le caractère et les actions aient été plus sévèrement examinés, et plus ouvertement discutés. Ce ministre, qui gouverne depuis tant d'années une Nation libre et savante, pourrait se faire une vaste bibliothèque de tout ce qui a été écrit pour et contre lui. On peut dire qu'il remplit plus de la moitié du papier que nous usons depuis vingt ans. Il serait à souhaiter pour notre bonheur* qu'il existât de lui un portrait assez judicieux, et assez impartial, pour pouvoir se soutenir auprès de la postérité, et pour pouvoir apprendre aux siècles à venir, qu'une fois au moins nous avons fait un bon usage de notre liberté. Je suis sûr de ne point pécher par partialité**, mais je pourrais manquer de jugement. Mais enfin, supposé que cela fût, ce ne sera qu'une page de plus sur un sujet sur lequel on en a rempli plus de cent mille, qui sont toutes tombées dans la nuit de l'oubli. En attendant le sort de la mienne, je me plais à penser que les historiens futurs pourront l'adopter.

M. Walpole, premier ministre de la Grande Bretagne, a de la capacité sans avoir de génie, il est bon sans être vertueux, ferme sans être magnanime, modéré sans être équitable***. Il a de bonnes qualités sans avoir les défauts qui ont coutume de les accompagner. Ami généreux, il n'est point ennemi implacable. Il a des défauts qui ne sont point compensés par les vertus qui s'y joignent ordinairement. Il n'est pas entreprenant, et cependant il n'est pas frugal. En lui, le particulier vaut mieux que l'homme d'État. Il a plus de bonnes que de mauvaises qualités. Sa fortune est plus grande que sa renommée. Avec bien des qualités, il n'a su échapper à la haine publique. Sa capacité ne l'a point sauvé du ridicule. Il eût été jugé digne de sa place éminente s'il ne l'avait jamais occupée. En général, il est plus fait pour le second rang que pour le premier. Son ministère a été plus utile à sa famille qu'à sa patrie, plus compassé pour le temps présent que pour la postérité. Le mal qu'il a fait consiste moins en des torts actuels qu'en mauvais exemples et en mauvaises conséquences. Sous lui, le commerce a fleuri, la liberté est tombée en décadence, et le savoir en ruines. En tant que je suis homme, je l'aime; en tant que je suis lettré, je le hais, en tant que je suis Breton****, je souhaite sa chute, mais tranquillement et sans aigreur. Si j'étais membre de l'une des deux chambres du parlement, je donnerais mon suffrage pour l'éloigner de *St. James*; Mais je serais charmé, en même temps, de le

Je ne m'arrête point ici à ce qu'il peut y entrer de personnel dans cette dispute. Dans une forme de gouvernement dont on vante tant la supériorité, les bonnes ou les mauvaises intentions du ministre ne sauraient demeurer cachées; et chacun est à portée de juger si, par son caractère particulier, il est digne d'amour ou de haine.

Mais ces discussions qui sont de peu d'importance pour le public, font soupçonner à bon droit les écrivains qui les entreprennent, ou de flatterie ou de mauvaise volonté.

Fin de l'essai

voir dans sa retraite de *Houghton-Hall*, passer le reste de ses jours dans l'aisance et dans les plaisirs.

L'auteur de ce portrait est bien aise de voir qu'après la cessation des animosités et de la calomnie, presque toute la nation anglaise est revenue à ces sentiments modérés par rapport à ce grand personnage, et que même, par un passage très commun d'une extrémité à l'autre, elle lui est devenue favorable. L'auteur n'a garde de vouloir s'opposer à des jugements que l'humanité inspire envers les morts, mais il croit pouvoir remarquer que la grande faute, et la seule grande faute du long ministère de Walpole, c'est de n'avoir pas acquitté plus de nos dettes nationales.(Note de l'édition d'origine)

* Le texte anglais dit "pour l'honneur de notre pays". (Note de P. Folliot)

** Début de phrase ajouté par le traducteur. (Note de P. Folliot)

*** Il exerce son pouvoir avec modération : s'agit-il de l'augmenter? Les injustices ne lui coûtent rien.(Note de l'édition d'origine)

**** Britannique. (Note de P. Folliot)